

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° no 1217 concernant la session ordinaire du Conseil représentatif du 28 octobre 1946. Rectticitit à l'arrêté ne 1136

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur Ge la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique dun 1\$S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret n° 45-2186, du 9 novermbre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte francaise des Somalis et dépendances

Vul'arrêté n° 1164, du 28 septembre 1946, portant convocation du Conseil représentatif en sance ordinaire, pour le 2 octobre 1946,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'ordre du jour de la sesion ordinaire du Conseil représentatif qui s'ouvrira le 2 octobre 1946 est fixé ainsi qu'il suit : 1° Lecture de la correspondances 2° Rapport du président de la commisMission : 3' Réponses aux différents vœux du conseil et de la commission: ° Compte définitif de l'exercice 1945: 5 Projet du budget local de l'exercice 1947 : 6° Mutation immobilière au profit de M, Ali Coubeche. . Art, 2. — Le présent arrêté sera Communiqué et publié partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par l'ordreL'Adimünistrateur des coloniescharge de l'expedition des affairescourant et urgentchamboredon